

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 5 mars 2018 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette - Mairesse
Mme Christiane Cyr – Conseillère
Mme Julie Paiement – Conseillère
M. Jacques Rodgers – Conseiller
Mme Audrey Robitaille - Conseillère
M. Éric Bélanger – Conseiller

Le conseiller Gilles Richard a motivé son absence.

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général par intérim, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (8) assistent à la rencontre.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 – Ouverture de la rencontre

000-01 Ouverture de la séance ordinaire
000-02 Adoption de l'ordre du jour
000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

110 Conseil et personnel municipaux

110-01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
110-02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2018

130 **Gestion financière et administrative**

- 130-01 Présentation et adoption des comptes payés pour février 2018
- 130-02 Présentation et adoption des comptes dus pour février 2018
- 130-03 Présentation et adoption des salaires payés pour février 2018
- 130-04 Formation Loi 122
- 130-05 Don au club des petits déjeuners
- 130-06 Appui à la Maison de la Famille

200 – Sécurité publique

- 200-01 Acceptation du rapport d'activité 2017 – Plan de mise en œuvre année 6

300 – Transport

400 – Hygiène du milieu et environnement

- 400-01 Regroupement pour la Protection de l'eau

500 – Santé et bien-être

- 500-01 Achat d'un bidon d'azote

600 – Aménagement, urbanisme, règlement local et développement

- 600-00 Nomination d'un président d'assemblée
- 600-01 Cession de terrain
- 600-02 Avis de motion règlement # 260218-304
- 600-03 Avis de motion règlement # 260218-305
- 600-04 Avis de motion règlement # 260218-306
- 600-05 Demande d'autorisation CPTAQ

700 – Loisirs, culture et éducation

800 – Correspondance

900 – Varia

1000 – Période de questions et parole au public

1100 – Levée de la séance

O-050318-463 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, **Julie Paiement**, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-050318-464 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018, soit adopté tel que rédigé par le directeur général par intérim.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050318-465 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2018

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2018, soit adopté tel que rédigé par le directeur général par intérim.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050318-466 Présentation et adoption des comptes à payés pour février 2018

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que les comptes à payés pour le mois de février 2018 au montant de 69 762.06 \$ soit adoptés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050318-467 Présentation et adoption des comptes dus pour février 2018

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes dus pour le mois de janvier 2018 au montant de 139 115.14 \$ soit adoptés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050318-468 Présentation et adoption des salaires payés pour février 2018

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que les salaires payés pour le mois de janvier 2018 au montant de 47 912.14 \$ soit adoptés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050318-469 Formation Loi 122

ATTENDU QUE la nouvelle Loi 122 est entrée en vigueur en sa totalité le 1^{er} janvier 2018 ;

ATTENDU QUE cette Loi donnera plus de lassitude aux municipalités et qu'une formation est disponible et très importante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser le directeur général intérimaire à assister à cette formation les 13 et 14 mars à Gatineau, selon le tarif établi par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et que les frais inhérents soient payés selon la politique de déplacements en vigueur.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050318-470 Don au club des petits déjeuners

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu d'accorder une aide financière de 100\$ au Club des Petits Déjeuners.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050318-471 Appui à la Maison de la Famille

ATTENDU QUE la Maison de la famille soutien de nombreuses familles de notre municipalité ainsi que des municipalités environnantes.

ATTENDU QUE la Maison de la famille partage le désir de créer des environnements favorables au bien être des familles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que la municipalité de Grand-Remous appuie la demande de subvention faite par la Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau pour la réalisation du projet de relocalisation « faisons place aux rêves. »

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

O-050318-472 Acceptation du rapport d'activité 2017 – Plan de mise en œuvre année 6

CONSIDÉRANT QU'en référence à l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie, la municipalité de Grand-Remous doit produire annuellement un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre inscrit dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de sécurité incendie, monsieur Benoit Chartrand a déposé le rapport annuel d'activités pour l'année 2017 pour adoption par le conseil ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par **Jacques Rodgers** et unanimement résolu que ce conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre (6^{ième} année) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Grand-Remous pour l'année 2017 et l'adopte tel que déposé ;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050318-473 Regroupement pour la Protection de l'eau

ATTENDU QUE la totalité des municipalités ont contribué pour l'année 2017 ;

ATTENDU QU'il est très important de protéger nos plans d'eau navigables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu d'adhérer au Regroupement pour l'année 2018 au montant de 250\$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050318-474 Achat d'un bidon d'azote

ATTENDU QUE la clinique médicale est responsable d'assurer les équipements adéquats à l'évaluation des patients.

ATTENDU QUE le GMF a confirmé une subvention à la clinique de Grand-Remous au montant de 200.00\$

ATTENDU QUE la secrétaire médicale de la clinique a confirmé que les patients ne seront pas facturés pour les traitements reçus nécessitant de l'azote

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que la municipalité de Grand-Remous procède à l'achat d'un bidon d'azote liquide 101 au montant de 699.99 plus les taxes, selon l'estimation de Pièces Piché de Maniwaki.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

O-050318-475 Nomination d'un président d'assemblée

Il est proposé par **Éric Bélanger** de nommer Jacques Rodgers comme président de l'assemblée.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-050318-476 Cession de terrain

ATTENDU QUE les transactions concernant une cession de la Municipalité de Grand-Remous à Monsieur Rhéaume Lyrette ainsi que l'obtention d'une servitude de passage nécessaire afin de constituer une virée adéquate pour la Municipalité durant la saison hivernale ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire consentir une servitude de passage permettant l'accès aux propriétés des propriétaires situées au nord du chemin Dénommé, Francine, Johanne, Danielle, Sylvie, Guylaine et Lise Reid et à la Municipalité de Grand-Remous ;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme le pouvoir et ratifie les signatures aux actes notariées de monsieur Gilles Richard, maire suppléant ;

ATTENDU QUE la Municipalité accorde par cession à titre gratuit à Francine, Johanne, Danielle, Sylvie, Guylaine et Lise Reid, et a le pouvoir de céder, le droit de propriété sur le lot 6 015 207 du cadastre du Québec, étant une parcelle de terrain qui aurait pu avoir vocation de chemin mais dont le tracé n'aurait jamais été fait et n'a jamais été utilisé comme chemin ;

ATTENDU QUE les cessions sont conformes à l'article 6.1 du Code Municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu de mandater Me Carole Joly, afin qu'elle prépare tous les documents nécessaires afin de finaliser légalement ce dossier.

Le président d'assemblée Jacques Rodgers demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Madame Jocelyne Lyrette s'est retirée de la table du conseil.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Audrey Robitaille** pour le dépôt d'un premier projet de règlement no : 260218-304 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Grand-Remous.

Dispense de lecture demandée conformément à l'article 445 du Code Municipal, 2^e paragraphe.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Jacques Rodgers**, pour le dépôt d'un premier projet de règlement no : 260218-305 modifiant le règlement de zonage 074 de la municipalité de Grand-Remous.

Dispense de lecture demandée conformément à l'article 445 du Code Municipal, 2^e paragraphe.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Julie Paiement**, pour le dépôt d'un premier projet de règlement no : 260218-306 modifiant le règlement de lotissement 075 de la municipalité de Grand-Remous.

Dispense de lecture demandée conformément à l'article 445 du Code Municipal, 2^e paragraphe.

O-050318-477 Demande d'autorisation CPTAQ

ATTENDU QUE Monsieur Éric Bélanger et Monsieur Daniel Ouellet propriétaire de 9297-8949 Québec Inc. ont déposé une demande auprès de la municipalité de Grand-Remous pour analyse et recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ATTENDU QUE Monsieur Bélanger et Monsieur Ouellet ont déjà chacun une propriété et résidence dans la municipalité de Grand-Remous, soient au 197, chemin Bourque et au 8, chemin Villeneuve.

ATTENDU QUE Monsieur Bélanger et Monsieur Ouellet désirent lotir et subdiviser une partie du lot 4 167 817, 4 167 819, 4 167 820, 4 167 819,

4 167 821, 4 167 822, 4 167 823, 4 167 835 et le lot 4 167 831 dans le but de vendre le bâtiment principal du 282, chemin Bourque et que ledit bâtiment demeure dans le domaine agricole.

ATTENDU QUE Aucun autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture n'est disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande (article 58.2 LPTAA)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu d'appuyer la demande de Monsieur Éric Bélanger et Monsieur Daniel Ouellet et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter ladite demande pour les motifs suivants ;

Cette demande ne contrevient pas à notre réglementation municipale;

Le bâtiment de ferme le plus rapproché est situé à plus de 1.650 mètres et abrite aucun animal;

Les lots en question sont bornés par des terrains boisés;

Aucun autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture n'est possible.

La mairesse Jocelyne Lyrette, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente.

Monsieur Éric Bélanger s'est retiré de la table du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Périodes de questions

Il y a eu trois questions posées par les citoyens.

O-050318-478 Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h32 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Dir.gén. par intérim

Je, Jocelyne Lyrette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

